



Monsieur Alain Rousset
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux

FRANÇOIS BONNEAU

Rouillac, le 2 octobre 2023,

**SÉNATEUR
DE LA CHARENTE**

*MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES,*

*DE LA DEFENSE
ET DES FORCES ARMEES*

*MEMBRE DE LA DELEGATION
SENATORIALE A LA PROSPECTIVE*

MEMBRE DES GROUPES D'ETUDE

*VIGNE ET VIN, NUMERIQUE ET
AVIATION CIVILE*

*CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL*

Monsieur le Président,

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) pour les prochaines années doit être arrêté pour le 31 décembre 2023, j'ai pu prendre connaissance des discussions en cours concernant le volet mobilité du CPER.

Un budget est alloué pour supprimer une partie des carrefours plans sur le territoire charentais. Compte-tenu de la dangerosité de l'ensemble de ces carrefours il eut été préférable d'obtenir un budget comprenant la suppression de l'ensemble de ces intersections.

Cependant si les négociations n'étaient pas amenées à évoluer dans ce sens, je tiens à appeler votre attention sur la nécessité d'agir de manière prioritaire sur le carrefour plan d'Aussac-Vadalle. Ce carrefour est particulièrement dangereux et avait déjà fait l'objet de promesse du Ministre des transports de l'époque Jean-Claude Gayssot.

La réalisation des travaux est validée par les maires riverains de la RN10, les acteurs économiques et la DREAL. Ceci permettrait de sécuriser l'Aire de Maine de Boixe, essentielle dans le secteur et d'améliorer considérablement le quotidien des riverains. Enfin cela permettrait de sécuriser la circulation des agriculteurs qui doivent traverser la route nationale.

Aussi pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir accorder une attention particulière à ce carrefour afin que les travaux puissent être pris en charge au sein du CPER en cours de négociation.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

François BONNEAU